

Ouvrières ou ouvriers polyvalents pour le service Jeunesse

Profil de compétences

Conditions générales de participation aux épreuves de sélection :

- Être de nationalité belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune ou du CPAS, ou, dans les autres cas, être belge ou ressortir d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'EEE ou ressortir de la Confédération suisse ou en possession d'un titre de séjour valable et d'un permis de travail pour les extra-communautaires.
- Jouir des droits civils et politiques, ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus de nature à ternir la dignité de la fonction, être de conduite, de vie et de moralité irréprochables en présentant un extrait de casier judiciaire. Si des condamnations y figurent, elles doivent être justifiées lors de l'entretien oral et considérées sans incidence sur l'exercice de la fonction.
- Posséder le(s) titre(s) d'études exigé(s) et/ou justifier, éventuellement, en rapport avec le grade et/ou la fonction, d'une expérience (en ce compris sa durée) jugée utile par l'Autorité compétente.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Posséder les aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer sur base d'un certificat médical.

Savoirs

- Disposer du certificat d'enseignement secondaire supérieur technique dans un des domaines suivants: mécanique, électricité, électromécanique, construction, menuiserie, maintenance ou disposer d'une expérience professionnelle probante de 5 ans (sur les 10 dernières années) dans une des matières précitées est **obligatoire**.
- Disposer des permis de conduire **B (boîte manuelle) et C est obligatoire.**
- Disposer du permis de conduire BE est un atout.
- Connaître la législation relative à la sécurité des aires de jeux est un plus.
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

Savoir-faire

Etre capable de:

- Faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction.
- Organiser son travail en tenant compte des priorités et des instructions.
- Comprendre une demande pour lui donner une suite efficace.
- Accomplir un travail de qualité (degré d'achèvement du travail) et le faire de manière rigoureuse et précise.
- Exécuter l'ensemble des tâches dans les délais imposés.
- Travailler en autonomie.
- Travailler en hauteur (ne pas souffrir de vertiges).
- Lire des plans, réaliser les tracés d'implantations au sol et pouvoir repérer les impétrants.
- Réaliser un relevé des niveaux d'un terrain.
- Utiliser et entretenir diverses machines thermiques ou électriques.
- Mettre en œuvre les techniques du béton : fondations, chapes, dalles, etc.
- Manier un GSM, une tablette et un PC (bases).
- S'adapter à toute mission supplémentaire qui pourrait lui être confiée suite à l'absence d'une ou d'un collègue, d'une demande d'un supérieur hiérarchique ou d'une surcharge de travail d'une ou d'un collègue.

Savoir-être

- Adhérer aux valeurs de l'administration communale que sont la bienveillance, l'utilité et l'efficacité.
- Ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.
- Faire preuve de flexibilité, d'adaptation et de disponibilité (prestations en soirée et le weekend)
- Être respectueuse ou respectueux :
 - des horaires.
 - du matériel utilisé.
 - de la ligne hiérarchique et de ses collègues.
 - des citoyennes et citoyens.

Monographie de fonctions

Le service Jeunesse fait partie du Département de l'Éducation Citoyenne. Il possède en son sein une cellule technique en charge notamment de :

- L'entretien et la sécurité des aires de jeux et multisports et divers travaux techniques plus ponctuels.
- La gestion du stock, inventaire, préparation commandes, livraisons, etc.
- La gestion de la logistique liée aux événements et activités.

Missions

Aires de jeux et Parc Attractif Reine Fabiola

- Assurer des travaux polyvalents dans le secteur de la construction générale.
- Assurer le montage de modules de jeux (lecture et réalisations selon schéma d'implantation).
- Assurer l'entretien et la réparation de jeux fixes et mobiles, locaux, machines, outils, etc.
- Assurer l'entretien des aires de jeux et multisports : ramassage des papiers et détritux.
- Assurer la maintenance des espaces verts (tonte des pelouses, arrosages, tailles des haies, etc).
- Peindre les éléments de jeux.
- Maintenir la propreté et l'ordre des ateliers techniques.
- Gérer de manière raisonnable et prudente le matériel et les outils (vérifier la disponibilité du petit matériel).
- Assurer des missions liées à l'entretien et au fonctionnement du Parc Attractif Reine Fabiola (PARF).
- Assurer la surveillance de la sécurité des jeux (contrôles et rapports avec photos).
- Assurer le nettoyage régulier des véhicules et remorques.
- Assurer des permanences d'entretien ponctuelles au PARF le samedi soir ou dimanche matin.

Magasin (Stock)

- Assurer l'entretien des locaux, la réparation et le nettoyage du matériel.
- Tenir à jour l'inventaire du matériel à l'aide du PC : gestion du stock (entrée et sortie des prêts), etc.
- Participer à des installations et des démontages divers en assistance au service Jeunesse.
- Assurer le transport de matériel et fournitures pour les animations, les fêtes, les festivals, etc.
- Assurer l'entretien et la réparation des Go-karts et des voiturettes électriques.
- Assister aux divers projets ponctuels et différents événements organisés par le service (ponctuellement les weekends et/ou jours fériés).

Aide logistique événementielle

- Apporter un soutien logistique aux divers évènements menés par le service Jeunesse : pose de barrières, transport de matériel, divers montages techniques, etc.

Nous offrons

Contrat

Type de contrat : un contrat à durée indéterminée à temps plein et un contrat de remplacement à temps plein

Régime du travail : 38 heures/semaine

Lieu du travail : Namur

Horaire variable du lundi au vendredi : Arrivée entre 07h30 et 08h00 - Pause entre 11h15 et 12h15 - Départ entre 16h00 et 16h30

Permanences ponctuelles le dimanche matin + travail le we et/ou jours fériés en fonction des besoins du service (organisations d'évènements).

Vacances annuelles

Nombre de congés annuels à temps plein :

- Congés annuels : 26 jours
- Vacances annuelles extra-légales : 3,5 jours (en moyenne)

Salaire (à titre d'information)

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent E2 (sans diplôme) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 29.513,84€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 32.787,33€

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D1 (CESI) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 30.909,04 €
- Avec 10 ans d'ancienneté : 36.409,54 €

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D4 (CESS) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 32.518,88 €
- Avec 10 ans d'ancienneté : 40.702,29 €

L'Administration communale valorise l'entièreté de l'ancienneté du secteur public. Elle peut également valoriser certaines années d'ancienneté (10 ans maximum) accomplies dans le secteur privé ou comme chômeur mis au travail ou comme stagiaire ONEM ou à titre d'indépendant à condition que la fonction précédemment exercée soit en lien direct avec la fonction proposée dans notre offre d'emploi.

Une analyse sera effectuée sur base des attestations d'occupation de vos précédents employeurs et de votre profil.

Avantages

- Une assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel
- Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut
- Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale)
- Remboursement des transports en commun pour les déplacements du domicile au lieu de travail à hauteur de : (85% pour le bus et téléphérique et 88% pour le train)
- Prise en charge de l'abonnement combiné SNCB, avec le parking de la gare de départ et prise en charge de l'abonnement pour le P+R de Bouge à hauteur de 88% . Des tarifs préférentiels seront accordés pour les autres P+R ainsi que pour le parking de Namur Expo (attention, aucun autre parking n'est mis à disposition)
- Un remboursement de 0,37€/km parcouru en vélo

Intéressé(e) ?

Pour postuler, veuillez vous créer un compte candidat en cliquant sur le lien suivant :
<https://namur.gestmax.be/apply/1680/5>

Les documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste :

- un C.V. et une lettre de motivation;
- une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger;
- une copie du permis de conduire **B et C** (recto-verso) ;
- une copie de la carte d'identité (recto-verso).

Date limite de réception des candidatures

02/11/2026

Procédure de sélection

Procédure de sélection

Si vous souhaitez postuler à l'offre d'emploi, il est impératif de vous créer un compte candidat et de remettre tous les documents demandés. Les candidatures en format papier ne sont pas recevables ainsi que toutes les candidatures tardives. Pour être agente ou agent communal, il est indispensable de ne pas s'être rendu ou rendue coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

Dès la fin de réception des candidatures, une validation sera effectuée et un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la suite réservée à votre dossier. **Veillez à bien vérifier vos courriels indésirables.**

La sélection s'opérera sur base d'une épreuve pratique et d'une épreuve orale, comptant chacune pour 50% de la cote globale. Chaque épreuve est éliminatoire. Il convient d'obtenir un minimum de 50% à chaque épreuve et un total de 60%.

La personne qui aura obtenu le plus de points à la fin de la procédure sera proposée au Collège communal pour être désignée. Quant aux autres lauréates et/ou lauréats, ils seront versés dans une réserve pour une durée de 3 ans pour le même emploi ou tout poste similaire.

Gestion de la diversité

L'Administration communale de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Elle veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation d'un ou d'une spécialiste et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier (minimum dix jours avant les épreuves). Une analyse sera ensuite réalisée par notre service afin de proposer un aménagement raisonnable (temps supplémentaire, matériel adapté, etc.).